



LUNDI 21 et MARDI 22 juin.

Mathieu Laensbergk,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

EXTÉRIEUR. RÉPUBLIQUE D'HAÏTI.

Port-au Prince, 11 avril. — Le Télégraphe haïtien du 4 de ce mois, publie une lettre qui contient quelques faits sur les mesures prises à la Martinique contre les hommes de couleur. En voici quelques extraits :

« Je me repose sur les passagers de ce bâtiment pour vous dire tout ce qui se passe à la Martinique. Il me suffira de vous faire savoir que l'on compte encore 2 à 3 cents des principaux habitans enfermés à St. Pierre, sans compter ceux du Fort Royal dont 5 ont été fouettés et marqués.

Les arrestations continuent : il y a déjà plus de 1500 déportés, sans compter ceux qui le seront et ceux qui fuient de toutes parts. Très-peu de ceux qu'on renvoie ont le tems d'emporter quelques rechanges ; on les prend des prisons où ils sont enchaînés par de longues files, pour les embarquer, sans leur permettre même de recevoir le dernier baiser de leurs père et mère, de leur épouse, de leurs enfans. Il y en a déjà plus de 200, tant hommes que femmes et enfans, d'arrivés à St. Thomas. Notre ami Sydney a eu le bonheur de s'échapper ; sa tête a été mise à prix. Nous l'attendons journellement, ainsi que son frère qu'on avait arrêté à sa place. M. Delan est aussi attendu. Il y a quatre ou cinq bâtimens qui ne font autre chose que les transporter. Vous me demanderez, mon cher L..., la cause de tant de sévérité, je l'ignore aussi bien que vous. On a pris le prétexte d'une insurrection, sans se donner la peine d'en fournir aucune preuve. »

ILES IONIENNES. — Zante, le 16 mai.

Des lettres de Smyrne du 2 de ce mois, portent que les Turcs asiatiques, à leur passage par cette ville, ont encore une fois présumé par le massacre d'un grand nombre de chrétiens-grecs et de catholiques. Le consul de France a fait quelques réclamations au sujet de ces derniers, mais il en a été comme de toutes celles qui ont précédé. On n'obtiendra aucune satisfaction, et il serait même dangereux de poursuivre des fanatiques qui ont pour tous ces crimes, l'assentiment secret de leur gouvernement. C'est après ces prouesses sanglantes que les Asiatiques ont marché vers Scala-Nova, où ils se sont embarqués pour l'expédition de Samos, dont aucun de ceux qui ont débarqué au port Vathi, n'ont rapporté des nouvelles. Une partie de la flotte du capitain-pacha s'est dirigée vers le golfe de Salonique, où l'on a entendu une vive canonnade... Les lettres de Smyrne s'arrêtent à cet endroit, ce qui prouverait qu'il n'y a rien de bon pour les Turcs. Nous ne devons pas tarder à en savoir davantage ; ce qu'il y a de positif, c'est que les bazars de Smyrne ont été fermés pendant deux jours. On assure que Constantin Canaris suit la flotte turque avec ses brulots, déterminé à saisir la première occasion favorable de se signaler par l'incendie d'un troisième capitain-pacha.

ESPAGNE. — Madrid, le 4 juin.

— Le traité qui prolonge le séjour de l'armée d'occupation a été conclu et envoyé à Paris, mais rien n'a transpiré dans le public sur ce qu'il contient.

Le complot qui vient d'être déjoué à Lisbonne tenait tellement à celui qu'on médite en Espagne depuis long-tems, que même les personnes qui se mêlent le moins de politique en ont connaissance et en parlent hautement. Le nom de Charles V se popularise de plus en plus. Le peu de troupes royalistes qui ont conservé les armes se sont déclarées en faveur de ce prince, qui, selon elles, a toujours porté un grand intérêt à l'armée.

La lutte qui existait entre le gouvernement et la junte apostolique se terminera, on a lieu de le croire, en faveur du premier, si deux ou trois coup-d'état, semblables à celui que nous allons rapporter, prouvaient aux factieux, qu'appuyé par les bayonnettes françaises, il est assez fort, non-

seulement pour les contenir, mais même pour les écraser. Vingt des membres les plus marquans de la junte apostolique viennent d'être exilés ; de ce nombre est le fameux don Victor Saez ; on assure aussi que le duc de l'Infantado est compris dans cette proscription. Cet acte d'autorité a fait la plus grande sensation, et on est dans l'impatience de savoir quel effet il produira dans les provinces.

Du 5. — La gazette d'aujourd'hui contient la circulaire suivante du conseil suprême de la guerre ; la *Quinta* pour le tirage au sort de 36,000 hommes ayant été publiée d'après les ordres royaux des 15 et 19 avril dernier, le conseil suprême de la guerre donne l'ordre afin de prévoir les excès qui souvent se sont commis en pareilles circonstances qu'on fasse de nouveau circuler les ordres royaux des 9 février 1796 et 22 juin 1819, relativement aux individus qui, pour se soustraire au service, s'estropient volontairement. La peine qui leur est infligée est celle des galères ou de la prison pour un tems qui sera proportionné au degré de malignité qui paraîtra résulter de l'infirmité.

Parmi les membres de la junte apostolique exilés, on cite encore MM. Ténard, Ortalendy, le colonel Cantaro et le père Cirillo. On dit que le général Capapé, qui était parvenu à s'échapper, a été repris et fusillé par les Français. Les partisans de la junte apostolique se donnent le nom d'Amarillos (les jaunes.)

Du 6 juin. — Le *Diario* contient les pièces officielles suivantes : « La longue expérience des tems a appris qu'une des causes, qui ont le plus contribué à l'impunité des crimes, a été la séduction. Par elle l'évasion des plus grands coupables a été facilitée. Afin d'éviter la répétition d'un abus toléré si long-tems, et dont les conséquences sont si funestes, S. M. vient d'ordonner : 1. Que dans la prison ou le lieu dans lequel se trouvent des individus prévenus de conspiration, ou d'autres, qui n'étant pas compris dans l'amnistie, sont placés sous l'empire des lois, il soit commis une garde commandée par un officier. 2. Que les prévenus dont la cause se poursuit dans un endroit où il n'existe ni troupes de l'armée ni volontaires royalistes soient transportés pour la plus grande sûreté là où il y aura des troupes. 3. Que non-seulement les commandans des dites gardes, mais encore les concierges des prisons répondent personnellement des prévenus confiés à leurs soins, et dont la fuite sera considérée, quant aux premiers, comme les rendant complices des crimes dont ces individus seront accusés, et qu'il soit procédé à leur arrestation, formation de cause et application des peines que les lois infligent à ces mêmes prévenus.

Le nombre des corrégidors de Madrid va être porté à 26. Les candidats à ces places devront être connus par leur attachement à la personne de S. M. et à son gouvernement. La municipalité de Madrid vient d'incorporer dans le corps des volontaires royalistes une vingtaine d'individus pris dans les classes les plus basses de la société.

Du 7 juin. — On donne pour certain que le roi de Portugal vient de donner une constitution à ses peuples, et qu'il a ordonné le rétablissement des anciennes cortès du royaume.

Demain à midi, tous les anciens employés de l'armée qui n'auront pas quitté Madrid seront arrêtés par la gendarmerie.

L'amnistie n'a nullement atteint le but auquel on s'attendait : le jour où elle fut publiée la tristesse était générale, parce que, d'un côté, les constitutionnels et les modérés virent bien que ses effets seraient presque nuis à cause du grand nombre d'exceptions dont elle est remplie et que, de l'autre, les exaltés s'emportèrent toutes les fois qu'on parlera de pardon et de modération. Cette amnistie n'est exécutée nulle part, et le gouvernement, malgré le coup qu'il vient de frapper, rencontrera toujours des obstacles insurmontables, toutes les fois qu'il parlera le langage de la raison et qu'il cherchera à jeter un voile sur le passé ; d'ailleurs l'amnistie a été proclamée trop tard, quelques efforts que l'on fasse aujourd'hui.

Le mot *amnistie* sera un mot vide de sens dans ce pays. Le mal a fait trop de progrès, aussi le gouvernement a si bien senti la fausseté de sa position, qu'il va, dit-on, révoquer cet acte illusoire.

Le nombre des exilés faisant partie de la junte apostolique s'élève à 32. La proscription de don Victor Saez, ancien confesseur du roi, et celle du père Cirillo, général d'un ordre religieux, a fait une impression difficile à décrire, et chacun s'accorde à dire que c'est de l'huile qu'on jette sur le feu pour l'éteindre.

Tolosa, le 10 juin.

Les bandes de partisans augmentent journellement en Biscaye et en Navarre; il paraît qu'elles sont soudoyées par la junte apostolique, car elles parcourent ces provinces en proférant des cris injurieux contre la majesté royale et contre les troupes alliées; dans plusieurs endroits elles se sont fait donner des rations de vivres et leurs bons de reconnaissance de ces fournitures sont signés: *Los descontentos del rey*. (Les mécontents du roi). Toutes ces bandes ont pour chef un boucher de la Navarre.

Le général Capapé surnommé *el Rojo* qui marche aussi sous les drapeaux de la junte apostolique et qui a sous ses ordres environ 7 à 800 hommes, a eu une rencontre avec les troupes françaises à Calamocho, en Aragon, mais le 11^e régiment de ligne a complètement défait les amarillos: ainsi les troupes de la foi, qui, l'année dernière combattaient avec les français, sont maintenant leurs ennemis jurés. Capapé a été fait prisonnier avec 14 officiers, il a dû être conduit à Madrid, mais le bruit se répand qu'il a été enlevé par une autre bande de la même armée apostolique; d'autres disent qu'ayant voulu effectivement s'échapper il aurait été fusillé sur le champ par les français chargés de son escorte. Tous ces événements travaillent beaucoup les esprits; les royalistes modérés dans leur opinion voient avec peine que les français soient traités avec si peu de reconnaissance de la part de leurs anciens amis; et on craint avec raison, que les hostilités ne recommencent sur toute l'étendue de la Péninsule et la révolution est loin d'être vaincue.

Des lettres du royaume de Murcie et de l'Andalousie annoncent que le mécontentement est à son comble dans ces deux provinces où la pierre symbolique de la constitution a été remplacée dans plusieurs endroits.

Les prisonniers espagnols qui ont été dirigés de Bordeaux et de Bayonne à la Corogne, ont été tous emprisonnés à leur débarquement dans ce port, où il y a cependant une garnison française. Le contraire est arrivé aux prisonniers qui ont eu le bonheur de débarquer à St-Ander; ils ont été reçus à bras ouverts et fêtés par les habitans de cette ville.

Le passage des courriers entre la France et l'Espagne est continué depuis quelques jours.

SUISSE. — Lausanne, le 11 juin.

La journée du 3 a été terrible pour M. de Villèle. Cependant personne, mieux que lui, n'a su faire tête à l'orage et se montrer supérieur aux revers. Il était deux heures; M. de Villèle s'était rendu chez le roi et de là à la chambre des pairs. Là, et presque avant toute délibération, il prend la parole pour rassurer la chambre sur le sort des petits rentiers, dont l'intérêt deviendrait plus tard l'objet d'une loi nouvelle.

L'amendement de M. Mollien est ensuite discuté; on va aux voix; 15 voix le rejettent, et M. de Villèle croit dès lors son projet assuré. Mais bientôt le scrutin est ouvert. On vote sur le premier paragraphe, et son rejet, par 15 voix, entraîne tous les autres articles avec lui.

Une grande fête avait été ordonnée au ministère des finances, pour la soirée du même jour. On croyait qu'elle serait contremandée, on se trompa; la fête eut lieu. M. de Villèle en fit lui-même les honneurs avec toute la grâce et la politesse qui le caractérisent; sa figure était riante, il plaisantait sur ses revers.

Il se rendit à la chambre des députés. A son entrée, il s'approche du banc des ministres sans se déconcerter, le sourire est même sur ses lèvres. La chambre des députés discutait alors la loi sur le renouvellement septennal, et aussitôt M. de Villèle demande la parole pour défendre le projet de loi. C'est un général qui livre bataille le lendemain d'une défaite, et dont le talent dirige encore, avec la plus grande habileté, tout le mouvement du combat.

Je terminerai par un portrait. M. de Villèle a 51 ans, sa taille est de 4 pieds 10 pouces; son corps est assez maigre; ses yeux remplis de vivacité et d'esprit. Dans ses rapports privés, il est obligeant et honnête homme; dans ses rapports politiques, on ne saurait lui adresser aucune récrimination. Il est franchement l'homme de la monarchie, et les restes des faveurs impériales ne brillent pas sur son habit. Il est chéri dans son département, exerce sur son parti une véritable influence, et a su se concilier l'affection et la bienveillance du roi. Tous les antécédens de M. de Villèle sont d'ailleurs honorables. On se rappelle

sa belle conduite dans l'île de Bourbon au moment où la tête de son protecteur, M. de St-Félicien venait d'être mise à prix, et où la peine de mort devait frapper celui qui lui donnerait un asile. Dans cette occasion, M. de Villèle brave tous les dangers, il reçoit le proscrit, et refuse constamment d'indiquer le lieu de sa retraite. La vertu désarma l'audace, et M. de Villèle, qui avait été mis en prison, obtint sa liberté.

(Gazette de Lausanne admise en France depuis quelque tems.)

— Le directoire fédéral communique aux gouvernemens cantonaux la lettre de récréance que lui a remise M. le ministre plénipotentiaire du royaume des Pays-Bas, et dans laquelle S. M. le roi, en appelant M. le comte de Liedekerke à d'autres fonctions, annonce son intention de lui donner incessamment un successeur. Le directoire exprime ses regrets de perdre un ministre dont la conduite loyale et bienveillante ne s'est jamais démentie, et dont le séjour en Suisse laissera les plus intéressans souvenirs. M. de Liedekerke a annoncé en partant que, jusqu'à l'arrivée du nouveau ministre, les affaires de la légation seraient dirigées par M. le major Seyfert.

ALLEMAGNE. — Heidelberg, le 11 juin.

On écrit de Wurtzbourg que la réélection du célèbre publiciste M. le professeur Behr, aux fonctions de premier bourgmestre de cette ville, a été confirmée par le gouvernement bavarois. On est à peu près certain qu'il sera élu député de la même ville pour la prochaine session des chambres bavaroises.

Des lettres de Cassel annoncent qu'on y regarde M. de Manger, directeur de la police, comme gravement soupçonné d'avoir inventé la prétendue conspiration contre l'électeur de Hesse. On prétend que M. de Horn a donné des éclaircissemens sur cette affaire, dans l'information qui a eu lieu contre lui de la part du gouvernement hanovrien, à la réquisition de celui de Cassel, et que ces éclaircissemens ont beaucoup inculpé M. de Manger. On attend sous peu la publication du résultat de ces informations.

Nuremberg, le 14 juin.

Dès le 27 avril dernier, le reiss-effendi avait déclaré verbalement à lord Strangford que la Porte consentait enfin à l'évacuation des deux principautés de Moldavie et de Valachie. On lui avait même fait dire que des ordres avaient été transmis aux commandans turcs à Bucharest et à Jassy pour que les troupes ottomanes aient à se replier sur la rive droite du Danube. L'ambassadeur britannique ayant inutilement attendu l'avis officiel de l'exécution de cet ordre, en a conféré avec l'internonce impérial baron d'Ottensfels, et ces deux ministres ont envoyés une nouvelle note au divan pour se plaindre des retards apportés à l'exécution de l'ordre d'évacuation. N'ayant reçu aucune réponse, ils ont demandé une entrevue au reiss-effendi. C'est dans cette entrevue que les ministres médiateurs lui ont adressés les plus vifs reproches sur la conduite versatile du divan dont les promesses jusqu'ici ont été constamment illusoires. Le ministre turc, fidèle à son système de tergiversation, n'a fait qu'une réponse évasive, de manière que cette entrevue n'a eu aucun résultat.

ANGLETERRE. — Londres, le 15 juin.

Comme il faut absolument chaque jour un nouvel aliment à la curiosité dans une grande capitale, elle est toute dirigée en ce moment sur l'individu qui a donné des coups de baguette à M. Brougham. Les uns disent qu'il est réellement fou, les autres, qu'il feint seulement de l'être.

Quoi qu'il en soit, ce M. Gourlay est toujours détenu dans une des salles attenantes à la chambre des communes. Deux habiles médecins l'y visitent plusieurs fois par jour, et lui font donner tout ce qu'il demande. Il a écrit la lettre suivante à l'éditeur du *Courier*:

« Monsieur, j'apprends qu'il a été dit au parlement, que mon esprit est dérangé et que c'est à ce motif qu'il faut attribuer la conduite que j'ai tenue dans les corridors de la chambre des communes. Ayez la bonté d'informer mes amis et le public que jamais je n'ai perdu l'usage de ma raison, et qu'en aucun tems elle ne fut plus saine qu'aujourd'hui.

« Que l'on daigne donc considérer que les circonstances peuvent justifier des mesures extraordinaires; que l'on se rappelle que Jésus-Christ chassa les fripons du temple à coups de fouet; et enfin, avant de me condamner que l'on m'entende ».

Robert GOURLAY.

Du 16. — D'après une lettre des docteurs qui ont été chargés de visiter M. R. Courlay, M. Canning a observé dans la chambre des communes à la séance d'hier, qu'il lui paraissait impossible de faire comparaître le prisonnier à la barre. Le parti le plus prudent et le plus humain était de détenir cet homme jusqu'à ce que sa famille le réclamât. La chambre adopte l'opinion du ministre. M. Goulburn a demandé la seconde lecture de l'acte d'insurrection pour l'Irlande. M. Robertson a dénoncé en masse les cinq millions et demi de catholiques qui habitent l'Irlande.

L'honorable membre dit qu'il a reçu une lettre où on l'avertit que ces catholiques se sont engagés par serment à exterminer tous les protestans du pays, *hommes, femmes et enfans*. Malgré l'opposition de tous les membres irlandais, la seconde lecture est ordonnée par 112 voix contre 23.

Une pétition du commerce de la cité de Londres, qui demande au ministère de s'expliquer par rapport à ses vues sur la reconnaissance de l'indépendance des états de l'Amérique du Sud, a été présentée et lue par sir James Mackintosh.

M. Canning a répondu que quoique de grandes opérations mercantiles se rattachassent à ce qu'on appelait l'Amérique espagnole, d'autres intérêts s'y trouvaient unis, et que les honorables membres présent devaient être persuadés que chaque mot qu'il dirait au nom du ministère pouvait conduire à des conséquences qu'ils ne désiraient point amener, et qu'il était d'après cela forcé de se résigner.

On se rappelle, a ajouté M. Canning, les premiers documens présentés à cette chambre et envoyés dans l'Amérique du Sud, la démarche qui a suivi et qui a reconnu l'indépendance de *facto* des divers états.

L'Angleterre depuis a déclaré que dans le cas de certains événemens, elle ne resterait pas dans l'inactivité. Notre gouvernement a décliné de se faire représenter au congrès proposé. Lorsque la question a été agitée dernièrement, on a donné le pas à l'Espagne pour proclamer cette reconnaissance; mais cette affaire est à sa fin. L'Angleterre est aujourd'hui en pleine liberté d'agir avec l'Amérique du Sud, selon ses propres vues, et sans aucun égard envers l'Espagne. (Écoutez! écoutez!)

Je profite de cette occasion pour avancer qu'un état quelconque pourrait reconnaître l'indépendance de telles puissances, qui se déclareraient elles-mêmes se trouver dans cet état, sans se compromettre lui-même.

La reconnaissance de la mère-patrie est désirable, et elle l'est d'autant plus, si la reconnaissance de l'Espagne pouvait précéder celle de l'Angleterre, parce que si la reconnaissance de l'Angleterre précédait celle d'Espagne, cela pourrait occasionner une grande irritation, qu'on éviterait dans l'autre cas.

Néanmoins, il n'existe aucune nécessité pour l'Angleterre d'attendre, au moins dans les arrangemens faits jusqu'à ce jour. Il n'y a à cet égard aucune obligation de contractée; mais il faut que l'on ne se forme pas des espérances trop brillantes sur les résultats qui pourraient suivre la reconnaissance de l'Angleterre.

Quant à reconnaître partiellement les divers états ou les reconnaître tous, M. Canning annonce que l'on ne peut s'attendre à la reconnaissance de tous, même dans le cas où l'on jugerait politique d'en reconnaître un; et quoique le gouvernement anglais ne soit pas obligé d'attendre la tranquillité et le bon ordre, il est néanmoins obligé de se tenir en garde contre une reconnaissance trop précipitée.

Le gouvernement a pris des moyens pour obtenir des renseignemens: mais, jusqu'à ce moment, il se trouve sans nouvelles précises. Quant à ce qui s'est passé dans l'état de Colombie, le ministre dit qu'il n'a pas de nouvelles postérieures à celles qui étaient venues à la connaissance de l'honorable membre, mais qu'il croyait que les rapports qui en avaient été faits étaient exagérés.

Il soumettait à l'assemblée de décider si la continuation de la discussion était désirable, et pouvait être utile; quant à lui, il avait donné toutes les informations en sa possession.

M. Canning ajouta qu'on avait prié le gouvernement anglais de reprendre en considération sa détermination de ne point paraître au congrès proposé, et que la proposition avait été de nouveau déclinée.

L'impression de la pétition a été ordonnée. (Étoile.)

— Le bruit qui a couru de la dissolution prochaine du parlement est entièrement faux.

— Une lettre de la Havane, du 20 avril, annonce le départ pour l'Angleterre de l'ambassadeur mexicain, M. Michelena et de son secrétaire de légation M. Roccaforte. Ils se sont embarqués à bord d'un vaisseau de guerre anglais.

FRANCE. — Paris, le 17 juin.

M. le duc de Plaisance, pair de France, doyen des grands-cordons de la légion-d'honneur, etc., etc., vient de mourir à l'âge de 86 ans, dans sa terre de Sainte-Mesme, près Dourdan, au milieu des nombreux établissemens qu'il fonda sous le consulat, pour favoriser l'essor que le gouvernement voulait donner à l'industrie française.

Cet illustre et vénérable vieillard, le dernier et le plus âgé des trois consuls de la république, a suivi de près ses collègues dans la tombe. Il a terminé dans ce même baillage de Dourdan, qui le porta aux états-généraux, une carrière dont tous les momens furent consacrés aux lettres, à l'humanité et à la patrie. Successivement membre des états-généraux, de l'assemblée constituante, du conseil des anciens, 3^e consul de la république, prince-architrésorier de l'empire, gouverneur-général de la Ligurie,

de la Hollande, membre de l'institut, pair de France, il fut, dans tous les tems, digne de remplir les divers postes qui lui furent confiés, il se montra toujours enfin également homme de bien, homme d'état et habile écrivain. Il légua à ses enfans la mémoire d'une vie devant laquelle la haine et l'envie furent toujours muettes. C'est peut-être la seule illustration de notre époque qu'on n'ait jamais contestée, contre laquelle on n'ait jamais rien dit. Aussi, s'est-il endormi du sommeil des justes, sans souffrance aucune. Ses traits avaient encore ce calme imposant et cette sérénité qu'il porta toujours à la tête des affaires. Tel est le pouvoir d'une conscience que ne troubla jamais aucun remords.

— Le célèbre pianiste Moschelès, qui pendant six mois a été grièvement malade à Prague, sa ville natale, est entièrement rétabli. Il a donné dans cette ville un grand concert auquel l'empereur et l'impératrice d'Autriche ont assisté, et qui, suivant les journaux de l'Allemagne, fut un des plus brillans que l'on se rappelle avoir jamais vu dans cette ville. On a généralement remarqué que le célèbre artiste a beaucoup gagné en style, élégance, méthode et pureté, pendant ses voyages en France et en Angleterre; et les applaudissemens ont été unanimes après tous les morceaux qu'il a exécutés.

— Les journaux de tous les pays ont déjà parlé avec admiration du talent extraordinaire du jeune Hongrois Litz sur le piano. Des journaux allemands et anglais ont même avancé qu'il était supérieur pour l'exécution, et plus encore pour le génie, à Moschelès. Cette assertion répétée par l'*Etoile* vient de valoir à celle-ci une algarade du fait de deux champions qui sont venus dans ses bureaux armés de gros mots et de menaces pour soutenir envers et contre tous que Moschelès n'était inférieur à personne; cet éclat grossier s'étant prolongé, obligea enfin les habitans de la maison à faire intervenir la garde qui mit bientôt fin aux clameurs de ces étranges mélomanes.

L'*Etoile* termine son anecdote en disant qu'elle se fait gloire, d'accord avec tous les gens du goût, de penser comme les Anglais et les Allemands.

— Dans la séance du 16, la chambre des députés a adopté le projet de loi relatif aux modifications du code pénal. Le scrutin n'a donné que 16 boules noires.

(POST-SCRIPTUM DE L'ÉTOILE DU 18.)

On assure que dans le comité secret qui a eu lieu, M. Dubotdéro a demandé que le rédacteur du *Journal des Débats*, chargé de rendre compte des séances; fut exclu de la chambre, pour avoir dit que la proposition d'indemniser les émigrés avait été rejetée purement et simplement. M. de Labourdonnaye a soutenu le *Journal des Débats* et attaqué le ministère, comme ayant asservi la liberté de la presse, en achetant les journaux.

M. le ministre des finances a répondu que si quelques journaux avaient été achetés, c'était l'effet de spéculations particulières, et que le ministère était dans l'impossibilité de dépenser les sommes nécessaires pour acheter des entreprises aussi coûteuses sans que la chambre le sût.

Les explications données par le président du conseil ont produit une très-vive impression sur la chambre. On ajoute que M. Casimir Périer ayant parlé d'un traité secret relatif à la loi de la réduction des rentes, M. le ministre des finances a repoussé avec beaucoup de force toutes les imputations de ce genre, et que M. Dussumier Fombrunc sur un fait particulier aux receveurs-généraux, a prouvé d'une manière péremptoire toute la fausseté des assertions de M. Casimir Périer.

— L'infant de Portugal don Miguel est venu faire sa cour au roi et à la famille royale. S. A. est ensuite allée chez S. Exc. le président du conseil des ministres.

(C'est le même don Miguel qui essaya il y a quelques jours de détrôner son père.)

— Une lettre écrite de Madrid, sous la date du 7 juin, annonce la nomination de sir Beresford, général anglais, au commandement des troupes portugaises. Cette nouvelle, qui d'ailleurs mérite confirmation, s'accorderait avec celle qui apprend que S. M. T. F., débarrassée des factieux, aurait donné une constitution à ses peuples et rétabli les anciennes cortès.

— M. le duc de San Carlos, ex-ambassadeur d'Espagne à Paris, a été nommé vice-roi de Navarre.

— On assure que M. Michaud, propriétaire-rédacteur de la *Quotidienne*, va rendre plainte en violation de domicile et de propriété, avec effraction, contre M. Henri Simon, de complicité avec M. le comte Sosthène de La Rochefoucault.

— Le prince de Polignac, ambassadeur de France à Londres, a dû y arriver le 15.

— La chambre des députés a discuté aujourd'hui le projet de loi relatif au règlement des comptes de 1822. Un seul orateur est inscrit pour parler sur le projet. On passe ensuite à l'examen des articles, et la loi mise aux voix, est adoptée à la majorité de 264 contre 7.

La loi des comptes a été discutée, délibérée et votée cette année à la chambre des députés en une heure et de

mie. L'année dernière, la discussion de la loi sur la même matière a duré quatre jours.

— On a annoncé pour demain vendredi une communication ministérielle à la chambre des députés; mais le plus profond mystère règne sur la nature de cette communication, et personne, dit-on, n'a pu en pénétrer l'objet.

— Dans la séance du 17 juin, la chambre des députés devait s'occuper d'un rapport de la commission de comptabilité, mais il ne sera entendu que le jour suivant.

M. de Séguret a développé (en comité secret) la proposition qu'il avait faite à la chambre, de supplier le roi de présenter un projet de loi tendant à modifier les articles 786 et 845 du code civil, et cette proposition, combattue par S. Exc. le garde-des-sceaux, a été rejetée à une immense majorité.

M. de Jankowits a ensuite développé la proposition qu'il avait faite à la chambre, tendant à reproduire l'amendement de M. Leclerc de Beaulieu sur la loi de la septennalité, qui portait que les députés qui seraient nommés à une place amovible, cesseraient, par le fait de leur acceptation, de faire partie de la chambre des députés mais qu'ils pourraient être réélus. Les promotions dans l'armée de terre et de mer, sont exceptées de cette disposition.

M. de Boisclairieu a parlé contre. M. de Vasson a parlé en faveur de la proposition. M. Alexis de Noailles a parlé en faveur. M. Pavy a parlé contre. La clôture a été demandée. M. B. Constant a parlé sur la clôture en faveur de la proposition. La proposition est prise en considération.

— Une question de la plus haute importance a été plaidée ce matin devant la cour de cassation par M. Isambert. Il s'agissait de savoir si le Français qui porte les armes sous les drapeaux colombiens contre un pavillon en paix avec la France se trouve, par cela même, dans le cas des articles 84 et 85 du code pénal, qui punissent du bannissement le Français qui aurait provoqué une nation alliée à exercer des représailles contre la France. La cause est continuée à demain pour la prononciation de l'arrêt.

BOURSE du 16 juin. — 5 p. 0/0 consol. — Jouiss. du 22 mars 102 fr. 55 c. — Act. de la banque, 1960 fr.

Du 17. 5 p. 0/0 consol. — Jouiss. du 22 mars, 102 fr. 50 c. — Act. de la banque, 1965 fr.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 20 juin.

On mande de La Haye, que le général baron Ghigny, qui commandait à Maëstricht, est nommé commandant militaire de la province de Liège, en conservant ses fonctions d'inspecteur-général de la cavalerie.

— Le 15 de ce mois, S. A. C. le prince archevêque de Malines a conféré les ordres à quarante sujets du séminaire de Liège; il y en avait douze pour la prêtrise, vingt pour le diaconat, cinq pour le sous-diaconat et trois pour la tonsure et les ordres mineurs.

— La chambre de commerce de Tournai, vient de transmettre au roi, avec l'autorisation de S. M., les développemens d'un projet relatif à l'établissement d'une espèce de caisse d'épargne, par forme de *tontine*. Cette généreuse pensée doit avoir des effets d'autant plus avantageux, qu'ils s'appliqueront à une classe ouvrière extrêmement nombreuse.

— On lit ce qui suit dans un de nos journaux: « La villeté du prix des céréales vient d'engager un habitant distingué de cette ville à diminuer la location de ses terres de 15 florins par bonnier.

— L'empereur de Russie vient d'envoyer à Washington le comte de Medem, chargé d'une mission particulière. Il paraît que le gouvernement des Etats-Unis n'est pas encore satisfait relativement aux prétentions de la Russie sur la navigation; il montre toujours une extrême jalousie contre les tentatives qu'elle fait de tems en tems pour former de nouveaux établissemens sur la côte nord-ouest de l'Amérique. En outre, il a été question depuis peu d'une prise de possession de la part des Russes sur la côte mexicaine, à peu de distance de Panama.

Liège, le 21 juin.

* Pour éviter les retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnemens qui expirent au 30 juin.

S. Exc. M. le prince de Hatzfeld, ministre plenipotentiaire de Prusse à la cour d'Autriche, est dans ce moment au Johannisberg. M. le baron de Maucler, ministre d'état de Wurtemberg, y est aussi. M. le baron de Berstett est parti pour s'y rendre. On y attend sous peu M. le marquis de Caraman, et dans quelques jours M. le prince d'Esterhazy.

— Le *Courier* anglais qui avait nié d'abord que le colonel Hamilton eut présenté une boîte d'or au président de la

république de Colombie, de la part du roi d'Angleterre, reproduit aujourd'hui le discours du colonel, qui se termine par ces mots: « J'ai l'honneur de présenter à votre V. Exc. une tabatière de la part de S. M. B., en témoignage de son estime. »

— Voici un mot curieux et nouveau du danseur Vestris. Il y a quelques jours que plusieurs amateurs réunis dans les coulisses de l'Opéra s'entretenaient du talent de Paul, comparé à celui d'Albert, lorsqu'ils furent rejoints par Vestris. « Quelle est votre opinion, lui dit l'un des interlocuteurs, sur le talent de vos deux anciens camarades? — Albert, répondit Vestris, est le Racine de la danse, Paul n'en est que le Châteaubriand. »

— Un nouveau roman de sir Walter-Scott, intitulé: *Redgauntlet*, doit paraître à la fin de ce mois.

— Le comité lausannois chargé de l'administration de secours destinés aux Grecs, vient de publier son compte rendu de septembre 1822 au 31 décembre 1823. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur en donnant l'extrait suivant:

« Jusques à la fin de décembre 1823, les passages se composaient essentiellement d'Allemands qui se destinaient à servir en Grèce. Nous pûmes suffire aux dépenses, par les sommes que chacun de nous recueillait de divers côtés. Mais à la fin de 1822, nous fûmes avisés par le comité central de Zurich qu'un assez grand nombre de Grecs, venant des extrémités méridionales de la Russie pour retourner dans leur patrie par le port de Marseille, traverseraient la Suisse, et que l'état de dénûment où ils se trouvaient, les mettrait complètement à la charge des comités. Nous sentîmes la nécessité de provoquer une augmentation de secours. Une lettre circulaire fut adressée à quelques personnes dans chaque district. Leurs souscriptions ont surpassé ce qu'on pouvait en attendre. Cet élan de charité fut d'autant plus heureux, qu'immédiatement après l'arrivée des Grecs en Suisse, des circonstances impérieuses les y retinrent pendant une grande partie de l'année 1823. Chaque comité de la Suisse en a eu sa part, et a dû pourvoir, durant tout leur séjour, à tous leurs besoins.

Le compte de caisse de divers comités du canton de Vaud réunis, présente une recette de 5744 fr., et à la fin de 1823 un solde en caisse de 160 fr. Les dépenses du seul comité de Lausanne se sont élevées à 4311 fr.

— Nous apprenons que la chambre du conseil du tribunal de Bruxelles a décrété hier de prise de corps et renvoyé devant la chambre des mises en accusation, les sieurs *Coché-Mommens*, *Charpentier* et *Lesbroussart*, du chef d'écrits séditieux dans le *Courier des Pays-Bas*. (J. de Bruxelles.)

CHARADE.

Adèle dans mon tout a vécu solitaire;
Chez elle mon premier éclate de blancheur;
Si j'ose en approcher ma bouche téméraire,
Bien plus que mon dernier légère,
Elle s'enfuit avec frayeur.

Le mot de la dernière charade est *Malfilâtre*.

BOURSE D'ANVERS. — Du 19 juin.

EFFETS PUBLICS. — Ils n'ont guères varié; il y a eu peu de transactions.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est traité; le Londres court est resté sans affaires: le papier à deux mois s'est placé à 40; le Paris a trouvé des preneurs; Paris court au pair les 2 mois 518 0/0 p., les 3 mois 718 0/0 p., le Francfort s'est fait; le Francfort court à 35 7/8 3/4 les 2 mois 35 5/8, les 3 mois 35 f.; le Hambourg reste rare.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 2 surons d'indigo Caracque petit flore à fl. 8-21 1/2 cents; et 3 de bon sobre à fl. 7 30 1/4 cents.

Deux surons cochenille d'une qualité ordinaire, défectueuse, ont été payés à fl. 10-40 cents, et 10,000 liv. bois jaune fl. 5.

Il s'est écoulé dans le courant de la semaine environ 10,000 liv. sucre en pain, méis de 3 liv., qui ont été payés de fl. 25-45 cents à fl. 24, en entrepôt. On a payé fl. 18 3/8 pour 28 caisses sucre Brésil blanc, en entrepôt. La mélasse est à fl. 11-25.

Il y a eu quelques petites parties de froment vendues dans le cours de cette semaine, on a payé le blanc de fl. 4-71 cents à fl. 4-82 cents; et le roux de fl. 5-14 cents à fl. 5-35 cents, le seigle a obtenu de fl. 2-89 à fl. 3. Les avoines sont restées calmes, on les tient fl. 1-93 cents.

Variations survenues au cours des marchandises par 172 liv. des Pays-Bas, en consommation

Café Batavia ordinaire.	b. fl. 0-40 1/4 cts.	à fl. 0-41 1/2 cts.
» Sumatra ordinaire.	b. 0-37 3/4	
» Brésil marchand.	b. 0-39	0-40 1/4
» ordinaire.	b. 0-37 3/4	0-38 1/2
» St.-Domingue marchand.	b. 0-41 1/2	0-42 1/4

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignante. Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume. Le prix des annonces est de deux sous par ligne.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire Marché au Bois; à Maëstricht chez Mde. veuve Lefebvre-Renard, libraire; et chez les directeurs de postes.